Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251216-2025_10_CULT2-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 10 décembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - C LE MOUAL - M HAICAULT (arrivée à 19h13) - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h12) - L LUCAS (arrivée à 19h05) - JM GRABOWSKI - N BILLAUD – G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS (arrivée à 19h05) - G COLLET - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C REUX donne pouvoir à O MORIN - G JEHANNO donne pouvoir à E. BURON - Y MARIETTE donne pouvoir à Y REDON - J COLLEU donne pouvoir à K QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O COLLIOU a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 10 – CULT 2

ORCHESTRE A L'ECOLE : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE PLÉDRAN ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE PLÉDRAN

Présentation :

Dans le cadre de la classe orchestre mise en place en 2018 à l'école des Coteaux, la Ville de Plédran et l'association musicale passent des conventions afin de répondre à la charte de l'association « Orchestre à l'école ».

L'association s'engage à mettre à disposition trois enseignants de musique pour animer et encadrer le projet culturel et artistique de la classe orchestre.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle concernant la mise à disposition des enseignants de musique de l'association musicale de Plédran à l'école des Coteaux pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR